

Extrait des directives pratiques

13 REGLEMENT ECONOMAT

La procure est un service souhaité par le comité des parents en vue d'éviter à l'élève des démarches inutiles dans l'acquisition de ses fournitures scolaires.

L'économat permet ainsi de limiter, voire de supprimer, la quantité d'argent liquide emportée par chaque jeune. C'est aussi une question de sécurité.

L'utilisation de l'économat et sa fréquentation n'est nullement une obligation et est tout à fait facultative. Tout élève reste libre de se procurer ailleurs les manuels et le matériel nécessaires à sa scolarité. L'économat propose simplement la possibilité d'effectuer des achats groupés afin d'obtenir des prix corrects et la mise à disposition rapide d'un matériel conforme aux exigences des professeurs.

Certains livres scolaires peuvent être acquis dans la partie facultative du système procure. Le prix est un prix de vente. A la fin de l'année (le jeudi 18 et le lundi 22 juin 2020), les élèves ont la possibilité de remettre ces livres au service procure qui, suivant leur état, remboursera dans le cadre du compte provisionnel un tiers ou deux tiers de la somme. Les livres en trop mauvais état (couverture abîmée, page manquante, écritures diverses) ne sont pas repris.

Le coût de l'année se divise en deux parties : la partie obligatoire qui comprend le forfait sport, le forfait photocopies, ainsi que les activités culturelles ; la partie facultative, qui comprend le matériel propre à chaque section (voir liste), les fournitures classiques et les manuels.

La partie obligatoire doit être payée directement lors de l'accueil à l'inscription ou dans les 8 jours par virement.

En ce qui concerne la partie « FACULTATIVE », les parents ou le responsable de l'élève marquent leur adhésion au système en versant le montant estimé avant le 20 août, ou dès l'inscription de l'élève après cette date.

Dans tous les cas, l'élève doit être en possession de son matériel pour participer au cours (voir règlement scolaire).

Les parents reçoivent une facture pour la partie obligatoire à l'inscription.

En ce qui concerne la partie facultative, un relevé de compte sera envoyé en décembre, en avril et fin juin. L'accès au service facultatif n'est possible que si la provision est suffisante.

Il est possible d'avoir un relevé de compte à tout moment en faisant la demande par mail : iata.procure@iata.be.

Le solde provisionnel positif est reversé sur le compte en banque des parents ou du responsable de l'élève dans la deuxième quinzaine du mois de septembre.

En cas de départ anticipé, le solde provisionnel est remboursé le mois qui suit le départ de l'élève en déduisant les frais de dossier pour « départ anticipé » d'un montant de 40 €.

En cas de difficultés financières, des solutions peuvent être trouvées. Ainsi, un échelonnement de paiement peut être demandé. M. Hards, comptable de l'institut, est à votre écoute, et ce dans la plus grande discrétion. Il traitera le dossier en accord avec la direction, le CPMS et le service social de l'école.

CONDITIONS GENERALES DE PAIEMENT

Le paiement concernant la partie obligatoire et la partie facultative doit se faire sur le compte :

IBAN BE32 0000 1645 1402 BIC : BPOTBEB1

RECLAMATION

Pour être valablement reçue, toute réclamation doit être adressée sous pli recommandé à l'attention du chef d'établissement à l'adresse de l'école dans les huit jours à dater de la réception du courrier ou de la facture.

1) **PAIEMENT**

Le non-paiement à l'échéance entraînera de plein droit et sans mise en demeure le paiement à titre de clause pénale, d'une indemnité de 20 % des sommes dues avec un minimum de 50 €, et d'un intérêt de retard de 12 % l'an et de 25 € de frais administratifs.

2) **CONTESTATION**

Les contestations basées sur une partie de la facture ne suspendent pas le paiement intégral des sommes exigibles.

3) **JURIDICTION**

En cas de litige, les tribunaux de Namur sont seuls compétents.

1. ESTIMATION DES FRAIS

Le forfait obligatoire comprend :

Pour tous les élèves :

- Les frais de sport 37 €
- Les frais de photocopies 52 €
- Les activités culturelles 8 €

Un supplément de 23 € est demandé pour tous les élèves inscrits dans le secteur Communication Graphique dans le cadre des frais de photocopies.

Le forfait facultatif comprend :

L'outillage ou les produits spécifiques aux différentes options de l'institut.

BIJOUTERIE		ARTS APPLIQUES/ARTS/TA/AP/AMP	
3 ^e professionnelle	270.00 €	3 ^e et 4 ^e professionnelles	160.00 €
4 ^e professionnelle	220.00 €	5 ^e 6 ^e et 7 ^e professionnelles	100.00 €
4 ^e professionnelle (nouveaux)	400.00 €	3 ^e qualification	150.00 €
5 ^e professionnelle	150.00 €	4 ^e qualification	100.00 €
5 ^e professionnelle (nouveaux)	600.00 €	5 ^e qualification	150.00 €
6 ^e et 7 ^e professionnelles	150.00 €	6 ^e qualification	90.00 €
SECURITE : TABLIER 25.00 €		3 ^e 4 ^e 5 ^e 6 ^e transition	100.00 €
PHOTOGRAPHIE		ART ET STRUCTURE DE L'HABITAT	
4 ^e qualification	100.00 €	5 ^e qualification	50.00 €
5 ^e qualification	100.00 €	6 ^e qualification	50.00 €
6 ^e et 7 ^e qualification	100.00 €		
HORLOGERIE		MICROTECHNIQUE	
3 ^e professionnelle	205.00 €	3 ^e qualification	170.00 €
4 ^e professionnelle	210.00 €	4 ^e qualification	100.00 €
4 ^e professionnelle (nouveaux)	350.00 €	4 ^e qualification (nouveaux)	270.00 €
5 ^e professionnelle	200.00 €	5 ^e qualification	100.00 €
5 ^e professionnelle (nouveaux)	530.00 €	5 ^e qualification (nouveaux)	200.00 €

6 ^e et 7 ^e professionnelles SECURITE : TABLIER 25.00 €	80.00 €	6 ^e qualification SECURITE : TABLIER 25.00 €	30.00 €
RESTAURATION ET GARNISSAGE 5 ^e professionnelle 6 ^e et 7 ^e professionnelles SECURITE : VETEMENTS DE TRAVAIL : 80.00€	210.00 € 50.00 €	EBENISTERIE – CUISINISTE Nouveaux étudiants toutes classe 5 ^e et 6 ^e professionnelles, 6 ^e qualification 7 ^e professionnelle SECURITE : VETEMENTS DE TRAVAIL : 80.00€	265.00 € 50.00 € 50.00 €

Dans ces sections, les montants indiqués sont des valeurs indicatives du coût de l’outillage, mais ne tiennent pas compte des fournitures spécifiques destinées à la réalisation des travaux qui resteront la propriété des étudiants : fabrication de meubles, sièges, bijoux, etc.

Par exemples :

- Dans la section horlogerie les élèves ont la possibilité d’acquérir leur montre d’apprentissage au prix estimé de 200 € pour les cinquièmes et 500 € pour les septièmes.
- Dans les sections Bois-Ebénisterie et Industrie du bois, les élèves ont la possibilité d’acquérir leurs meubles d’apprentissage au prix coûtant.

Montants à titre indicatif :

3 P EBE	100,00 €	3 Q IB	100,00 €
4 P EBE	150,00 €	4 Q IB	120,00 €
5 P EBE	250,00 €	5 Q IB	120,00 €
6 P EBE	250,00 €	6 Q IB	120,00 €
7 P EBE	250,00 €		
7 P CUI	250,00 €		

Le forfait facultatif pour les manuels scolaires et le petit matériel (bics, crayons, feuilles, etc.) mis à la disposition à la procure est de **100 €** en moyenne suivant la classe, le niveau d’études et l’utilisation du service.

Les vêtements relatifs à la sécurité dans les ateliers et les laboratoires sont variables en fonctions des options :

Secteur Ebénisterie – Cuisiniste - Garnissage : 1 paire de chaussures de sécurité ; 1 veste de travail de couleur beige et 1 pantalon de travail beige.

Secteur Sciences : 1 tablier blanc (coton – 25.00 €).

Secteur Bijouterie : 1 tablier blanc (coton).

Secteur Microtechnique : 1 tablier gris foncé.

Les élèves ont la possibilité d’acquérir leurs vêtements au prix coûtant à la procure.

Le service procure n’est accessible qu’à l’étudiant en ordre de paiement et ayant une provision suffisante.

PROCEDURE DE PAIEMENT

ECONOMAT 2020-2021

FORFAIT OBLIGATOIRE		
(Photocopies/Sports/Activités culturelles)		
Toutes les sections		97 €
Supplément section communication graphique :	23 €	 €
Transition AG, AV		
Qualification IG, INFO, PHOTO, IS, MM		
Professionnel IMP, AMP, OIG		

PROVISIONS FACULTATIVES CONSEILLEES		
L'institut donne la possibilité d'acheter l'outillage et le matériel nécessaire dans le cadre des cours d'option (voir Directives Pratiques)	Voir tableau	 €
Vêtements sécurités GAR-EBE-CUI-BIJ-HOR-MT-SCIENCES	Voir tableau	 €
Forfait facultatif pour les manuels scolaires et le petit matériel mis à la disposition à la procure	100 €	100 €

Il convient donc d'effectuer le paiement directement à l'accueil ou dans les 8 jours de l'inscription par virement.

..... €

Au compte : **IBAN BE32 0000 1645 1402**

BIC : BPOTBEB1

Communication : **Nom, Prénom, Classe**